

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Tarn

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON

Séance du 10 février 2025

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 27.
En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-cinq et le dix février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 20.

Date de la convocation : 03/02/2025

Présents : M. DUFOUR Thierry (Procuration de M. PAULIN Samuel), MME CONDOMINES MAUREL Nadine (Procuration de MME TAMBORINI Christine), M. BOUCHON Christophe (Procuration de MME BONNET Céline), M. De LAGARDE Vincent, MME BOUSQUET Audrey (Procuration de MME BENSETTI Nawel), M. HEIM Philippe, M. KROL Alfred, M. CACERES Philippe, MME COBOURG Monique, M. GAYRARD Alain, M. GOUTY Michel, M. GOZÉ Émile, M. JOUANY Claude, MME LAGHZAOUI Nawal (Procuration de MME BLANCO LIQUIÈRE Caroline), MME VERGNES Brigitte.

Date d'affichage : 03/02/2025

Absents excusés : MME TAMBORINI Christine (Procuration à MME CONDOMINES MAUREL Nadine), MME BENSETTI Nawel (Procuration à MME BOUSQUET Audrey), MME BLANCO LIQUIÈRE Caroline (Procuration à MME LAGHZAOUI Nawal), MME BONNET Céline (Procuration à M. BOUCHON Christophe), MME MALAQUIN Hélène, M. PAULIN Samuel (Procuration à M. DUFOUR Thierry).

Absents : M. ANTOINE Gérard, MME DUBOIS Océane, M. TROUCHES Michel, M. BAYLE Nicolas, M. COSQUER Cyril, M. ROYER Jacques

Secrétaire : M. BOUCHON Christophe.

N° DEL2025-05 : Subvention exceptionnelle à l'association Les Lucioles de Puygouzon.

L'association « Les Lucioles de Puygouzon », dont le siège est 19 avenue de la Borie à Puygouzon, est une structure d'accueil d'enfants de 2 mois à 4 ans, soit une crèche associative.

Elle peut accueillir jusqu'à 32 enfants et fonctionne du lundi au vendredi, de 7h45 à 18h45, excepté le mercredi où l'accueil est assuré de 8h à 18h.

Ce lieu de vie a pour objectifs de :

- Favoriser le bien-être et l'épanouissement de chaque enfant dans un cadre bienveillant ;
- Accompagner l'autonomie de l'enfant en le prenant en compte dans son individualité
- Faciliter la transition entre la crèche ou la famille et l'école

Pour cela, la crèche œuvre avec une équipe éducative composée de 3 éducatrices petite-enfance (éducatrices de jeunes enfants), 2 accompagnatrices petite enfance et parentalité (auxiliaires de puériculture), 6 animatrices petite-enfance (CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance).

La crèche emploie également un agent de service afin d'assurer l'entretien des locaux qui lui sont mis à disposition à titre gratuit par la commune.

En termes de ressources humaines, la Crèche Les Lucioles dépend, depuis Juillet 2008, de la Convention Collective Nationale des Acteurs du Lien Social et Familial (Alisfa).

En 2022, les partenaires sociaux ont mené une négociation aboutissant à la signature d'un avenant à cette convention.

Cet avenant induit entre autre une revalorisation des taux horaires brut des différents emplois ce qui a pour conséquence une augmentation significative des charges salariales.

Afin de faire face à cette augmentation et répondre aux conditions fixées par cet avenant à la convention collective, l'association Les Lucioles sollicite une subvention de 9 000€.

- **Vu** la demande et compte-tenu de l'intérêt de l'association pour l'accueil et la prise en charge éducative des enfants de 2 mois à 4 ans sur la commune,

Entendu le présent exposé, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **ACCORDE** à l'association "Les Lucioles de Puygouzon" une subvention de 9 000 euros pour permettre d'assumer l'augmentation des charges salariales. Cette dépense sera imputée au chapitre 065 – article 65748 – fonction 020,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer toutes pièces nécessaires.

Le secrétaire de séance

Christophe BOUCHON



Le Maire

Thierry DUFOUR

